

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 17 avril 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande vise pour les lots 6 535 558 et 6 535 559 à permettre de réduire la largeur de l'aire tampon à 0 mètre alors que le règlement de zonage exige une largeur de 10 mètres, soit une dérogation de 10 mètres.

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur les lots 6 535 558 et 6 535 559 du cadastre officiel du Québec et sont situés face aux rues Armand-Majeau sud et J-Oswald-Forest à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023

(Original signé)

Isabelle Morin  
Directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe